

garantie sur le réseau lui-même pour l'argent que nous lui avançons en vue de nouvelles améliorations ou pour dépenses de premier établissement.

M. CANNON: Mais si nous possédons les actions nous possédons la compagnie?

L'hon. M. REID: Oui.

M. CANNON: Dans ces compagnies il y a des obligations garanties par les biens immobiliers que possède la compagnie, et il y a les actions ordinaires. Dans la plupart de ces compagnies de chemin de fer les actions ordinaires ne valent rien, c'est pour cela que nous prenons en garantie non pas les actions ordinaires mais les obligations. Or, pouvons-nous consentir à ces compagnies un prêt supplémentaire de \$89,000,000? Quelle garantie avons-nous de son remboursement?

L'hon. M. REID: S'il est consacré \$50,000,000 aux améliorations, la valeur de la compagnie sera augmentée d'autant. Le Gouvernement doit prendre une garantie sur le réseau pour l'argent qu'il avance.

M. CANNON: L'honorable ministre ne répond pas à ma question. Quelle est notre garantie pour ces \$89,000,000 et de quoi se compose-t-elle?

L'hon. M. REID: Elle consistera en une hypothèque sur le réseau. Naturellement, cette hypothèque prendra rang après celles qui existent déjà.

M. CANNON: Comment un individu peut-il être à la fois propriétaire d'un bien et créancier hypothécaire? Voilà une question de droit que je voudrais voir résoudre par le ministre.

L'hon. M. REID: Je n'entreprendrai pas de résoudre des questions de droit. L'honorable député, qui est lui-même avocat distingué, devrait le savoir sans me le demander. Cependant, si toutes les actions d'une compagnie privée lui appartenaient, cela l'empêcherait-il de prêter de l'argent à cette compagnie et de prendre comme garantie une hypothèque sur la propriété de la compagnie?

M. CANNON: Celui qui agirait ainsi prendrait son propre bien comme garantie.

L'hon. M. REID: Eh bien, si la propriété augmente de valeur jusqu'à concurrence du montant avancé...

M. CANNON: C'est un bénéfice pour lui.

[L'hon. M. Reid.]

L'hon. M. REID: Non, c'est de l'argent avancé pour prolonger les lignes ou solder les dettes de la compagnie.

M. CANNON: Quelle est la durée du prêt? Quand serons-nous remboursés?

L'hon. M. REID: Ce sera un prêt à demande.

M. CANNON: Cette réponse est bien vague. Le ministre entend-il dire que, dans un mois ou un an d'aujourd'hui, l'Etat pourra demander à la compagnie le remboursement du prêt?

L'hon. M. REID: Ce sera une hypothèque ou un prêt à demande. S'il est de l'intérêt du Gouvernement ou du pays d'exiger la remise dans un mois, un an ou en n'importe quel temps, il exigera le remboursement.

M. CANNON: Quel sera le rang de l'hypothèque? Est-ce que ce sera une première, une deuxième ou une troisième hypothèque?

L'hon. M. REID: Toutes les créances garanties jusqu'à présent par l'entreprise — elles ont été mentionnées à la Chambre — viennent en premier lieu, naturellement. Celle-ci sera la dernière.

M. CANNON: Quant au droit de priorité, nous serons donc à la queue et attendu que l'Etat a pris en mains des compagnies parce qu'elles ne pouvaient pas payer leurs dettes, nos hypothèques ne valent rien. A quoi bon dire que ceci est un prêt?

L'hon. M. REID: Les arbitres diront si elles ne valent rien. S'ils décident qu'elles ne valent rien, l'Etat n'aura rien à payer, mais s'ils déclarent que l'Etat aura à payer une certaine somme annuellement ou pour sa part d'intérêt, les dettes grevant le chemin de fer jusqu'à ce moment seront bonnes.

M. CANNON: Pourquoi le Gouvernement ne prendrait-il pas cette attitude qui est bien plus raisonnable, selon moi? Pourquoi ne retrancherait-il pas du montant de la sentence arbitrale l'argent qu'il aura avancé? Dans ce cas, nous aurions la chance de rentrer dans nos fonds; autrement, nous ne l'aurons pas. Nous prêtons aujourd'hui 89 millions de dollars à ce chemin de fer et nous n'avons aucune garantie.

Le ministre disait tantôt que notre hypothèque occupe le dernier rang. Nous avons pris en main ces entreprises parce qu'elles ne pouvaient pas solder leurs dettes et puisqu'elles ne pouvaient pas payer leurs créanciers avant cet emprunt, comment pourrions-nous nous faire payer nous-mêmes? Pourquoi le Gouvernement ne conclut-il pas un arrangement avec la compagnie, afin